



Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 8 février 2023

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Préambule :

En vertu des dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

La présentation de ce document est une étape essentielle de la procédure budgétaire dans un **objectif de transparence et de responsabilité financière** des collectivités territoriales.

Elle permet d'**informer** les élus sur la **situation économique et financière** de la collectivité.

Ce rapport donne lieu à un débat lors d'une séance du Conseil d'administration.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport est transmis au représentant de l'État dans le Département. Il fait l'objet d'une publication.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte ; le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le budget du CCAS est lié à celui de la collectivité dans la mesure où s'il ne s'équilibre pas, il devra être alimenté par le budget communal via une subvention.

Analyse des comptes

ÉVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SUR LES 5 DERNIERES ANNÉES

FONCTIONNEMENT	2018*	2019	2020	2021**	2022
Recettes	30 401.94 €	27 251.98 €	25 835.36 €	38 049.43 €	40 409.51 €
Dépenses	32 973.57 €	26 676.51 €	25 222.31 €	39 283.33 €	30 404.39 €
Résultat	- 2 571.63 €	575.47 €	613.05 €	-1 233.90 €	10 005.12 €

* au 31/12/2018 : fin des services ménagers

** séjour « seniors en vacances »

La section de fonctionnement présente un résultat pour l'année 2022 de 10 005.12 €.

INVESTISSEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	2 790.00 €	1 634.00 €	909.20 €	1 473.20	4 294.20 €
Dépenses	2 400.00 €	3 036.00 €	350.00 €	0.00 €	2 206.00 €
Résultat	390.00 €	- 1 402.00 €	559.20 €	1 473.20 €	2 088.20€

La section d'investissement présente un résultat pour l'année 2022 de 2 088.20 €.

Conclusion :

Le budget du CCAS 2022 est excédentaire en section de fonctionnement grâce à la subvention communale de 35 000 € contre 22 000 € en 2021, mais son fonctionnement reste déficitaire.

LES ORIENTATIONS POUR 2023

Le C.C.A.S. de RETIERS souhaite présenter un budget 2023 basé sur les orientations suivantes :

Les actions de fonctionnement :

1. Renouvellement de l'adhésion à l'UNCCAS et à l'UDCCAS.
2. Maintien des colis de Noël pour les personnes âgées de 80 ans et plus et des animations seniors.
3. Maintien de l'enveloppe d'attribution d'aides pour pourvoir aux impayés énergétiques, et maintien du partenariat avec le cinéma Le Restéria.
4. Maintien d'une enveloppe pour les secours et pour les aides financières d'urgence.
5. Participation de fonctionnement trimestrielle pour le C.A.P. (convivialité/achat/partage) 28 € par personne et par mois : 50% à la charge du bénéficiaire, 25% à la charge du Secours Catholique et 25% à la charge du C.C.A.S.
6. Dispositif ANCV « Seniors en vacances » porté par le CCAS de Janzé.
7. Subventions aux associations à caractère social.

Les actions d'investissement :

1. Enveloppe prévisionnelle pour poursuivre le projet de création d'une épicerie sociale.
2. Maintien d'une enveloppe pour les prêts d'honneur.
3. Enveloppe prévisionnelle pour l'acquisition de matériel pour les animations ou autres.

Propositions d'orientations politiques pour 2023 :**Poursuivre les actions menées :**

- Maintien de l'action intergénérationnelle avec les seniors et l'ensemble de la population
- Hébergement d'urgence
- La Mutuelle communale
- Le Biaù jardin
- La Semaine bleue en partenariat avec le CLIC, l'EHPAD de Retiers, le Foyer du Bois Macé et autres partenaires sociaux
- Continuer le travail avec les CCAS du territoire (ex : Seniors en vacances...)
- Continuer la collaboration avec l'UDCCAS, le Département, et l'ensemble des partenaires sociaux œuvrant sur le territoire (Secours Catholique, CAF, CLIC, MSA, CARSAT...)
- Accompagner l'association dans la création d'une épicerie sociale et solidaire
- « Jardins dans la ville »
- Continuer la mise à disposition à RAF Co du service dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Sociaux (PPGDLS)

Engager des projets nouveaux :

- Utiliser le logiciel métier « Mon Suivi Social »
- Mettre en place des actions suite au rapport de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) : animations seniors...
- Réfléchir sur la mise en place d'un « Pôle social » regroupant les différents intervenants présents sur la commune (CAF, CLIC...)
- Créer un autre hébergement d'urgence en partenariat avec RAF Co (PLH3)